

# 13271/14

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 17 octobre 2014

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 17 octobre 2014

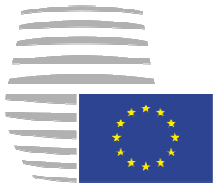
## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** concernant la signature et la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et l'Ukraine relatif au statut de la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine)





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 30 septembre 2014  
(OR. en)

13271/14

**LIMITE**

**CSDP/PSDC 511  
PESC 945  
COEST 332  
RELEX 754  
CONUN 145  
CSC 208  
EUAM UKRAINE 9**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL concernant la signature et la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et l'Ukraine relatif au statut de la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine)

---

**DÉCISION 2014/.../PESC du CONSEIL**

**du ...**

**concernant la signature et la conclusion de l'accord  
entre l'Union européenne et l'Ukraine  
relatif au statut de la mission de conseil de l'Union européenne  
sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine  
(EUAM Ukraine)**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 37, en liaison avec l'article 218, paragraphes 5 et 6, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 juillet 2014, le Conseil a adopté la décision 2014/486/PESC<sup>1</sup>.
- (2) Le même jour, le Conseil a adopté la décision autorisant l'ouverture de négociations avec l'Ukraine en vue de la conclusion d'un accord entre l'Union européenne et l'Ukraine relatif au statut de la mission au titre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union européenne en Ukraine.
- (3) Un accord sur le statut de la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) (ci-après dénommé "accord") a été négocié entre l'Union et l'Ukraine.
- (4) Il convient d'approuver l'accord,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision 2014/486/PESC du Conseil du 22 juillet 2014 relative à la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) (JO L 217 du 23.7.2014, p. 42).

*Article premier*

L'accord entre l'Union européenne et l'Ukraine relatif au statut de la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) est approuvé au nom de l'Union.

Le texte de l'accord est joint à la présente décision.

*Article 2*

Le président du Conseil est autorisé à désigner la ou les personnes habilitées à signer l'accord à l'effet d'engager l'Union.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à,

*Par le Conseil*

*Le président*

---